



Département Économie Gestion

Master 2
« Gestion de la production, logistique et achats »
Parcours « Logistique transport par apprentissage »
Guide des études
Année universitaire 2017 - 2018

Responsable du master :

Moez KILANI
Professeur des universités en gestion

Email : moez.kilani@univ-littoral.fr

Accueil des étudiants : sur rendez-vous pris par Email (via le secrétariat)

Secrétariat :

Karine VERMERSCH
Email : karine.vermersch@univ-littoral.fr
Adresse : Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406
220 avenue de l'université
B.P. 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Téléphone : 03.28.23.68.83

Accueil des étudiants : les lundis, mardis, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Président du jury :

Falk WAGENHAUSEN,
Maître de conférences en gestion
Email : falk.wagenhausen@univ-littoral.fr

Accueil des étudiants : sur rendez-vous pris par Email.

Sommaire du guide des études :

1. INTRODUCTION.....	2
2. INFORMATIONS PRATIQUES.....	3
3. CALENDRIER DE L'ALTERNANCE.....	8
4. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.....	9
5. MAQUETTE DE LA FORMATION.....	14
6. DESCRIPTIF DE COURS.....	15

1. Introduction

Bienvenue à tous sur une formation de niveau Master en apprentissage spécialisée sur la gestion des enjeux de la chaîne logistique.

De niveau Master cela veut dire accéder plus ou moins rapidement à la sortie de votre diplôme à des postes d'encadrement supérieur et de direction. Il s'agit donc pour ces 2 années de permettre aux apprentis de renforcer leurs connaissances techniques sur le domaine concerné mais aussi d'inscrire leur action dans une compréhension plus large des enjeux de l'entreprise, de ses différentes fonctions de son environnement et de sa stratégie.

Les enjeux de la chaîne logistique c'est aujourd'hui de l'intégration au sein de système d'information puissant dépassant les limites juridiques de l'entreprise pour travailler avec les clients des clients et les fournisseurs des fournisseurs vers une optimisation globale. C'est une mondialisation des flux toujours plus importante mais ce sont aussi des enjeux environnementaux, de production au plus juste, de développement durable et de logistique inversées autant de thèmes d'avenir qu'il faut ajouter à vos connaissances sur les enjeux internes de gestion des flux au plus juste, sur les enjeux de coûts de qualité et de délais.

En apprentissage, cela signifie pour nous que la richesse de cette formation viendra de votre interaction avec le terrain de votre entreprise d'accueil via vos tuteurs académiques et professionnels. Elle viendra également du partage de ces situations en groupe avec des enseignants académiques et professionnels.

Pour finir nous sommes sur ce parcours en partenariat avec l'école professionnelle Promotrans qui vous apportera sa connaissance intime du milieu professionnel ses réseaux, sa connaissance fine des enjeux et des mécanismes à l'œuvre et vous permettra d'obtenir également le titre MOLI Manager des Opérations Logistiques Internationales, certification professionnelle inscrite au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Vous avez été retenu pour participer à cette formation parce que vous en avez les capacités, que votre parcours et vos motivations sont cohérents et que nous sommes convaincus que vous allez réaliser un beau parcours.

N'oubliez pas qu'un cours c'est avant tout une dynamique collective qui dépend de l'enseignant animateur mais aussi de la participation du groupe. Qu'un diplôme c'est un actif collectif qui peut se bonifier si on y investit si on le défend, si on en parle positivement à l'extérieur ou qui peut se déprécier si votre comportement en entreprise n'est pas exemplaire et professionnel...

Posez-vous la question de ce que vous allez apporter à cette formation. Ne soyez pas consommateur mais acteur de votre parcours d'apprentissage. Partagez échangez avec l'ensemble des acteurs du programme. Profitez et contribuez à la richesse du parcours d'apprentissage.

Toute l'équipe pédagogique de la formation est là pour vous accompagner à chaque étape de ce parcours particulier qu'est l'apprentissage et nous vous aiderons car nous partageons l'idée que c'est une bonne voie pour l'épanouissement des jeunes et leur insertion positive dans le monde professionnel.

2. Informations pratiques

L'apprentissage, pour quoi faire ?

Pour bénéficier :

- d'une formation en alternance qui associe une formation pratique et concrète chez un employeur et des enseignements plus théoriques en lien avec ce qui est fait en entreprise dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Un tiers du temps est passé en CFA, les deux autres tiers sont en entreprise.
- d'un statut de salarié (avec les mêmes droits et la même couverture sociale), d'une rémunération (pourcentage du SMIC et exonération fiscale) y compris pendant la période de formation théorique au CFA.
- d'un même diplôme professionnel que celui préparé sous le statut d'élèves, y compris des diplômes de l'enseignement supérieur.
- des chances de se voir offrir un emploi dans la structure d'accueil une fois son diplôme obtenu.

Logement

Résidence Pierre & Marie Curie
1^{er} avenue Maurice Berteaux
59430 Saint Pol sur Mer
tél ;03 28 66 28 26

50 rue des arbres
59140 Dunkerque
tél.03 28 23 70 76

Service logement en ville Antenne du CROUS : 03 28 23 70 76

Aides, bons plans :

Quelques liens utiles pour trouver un logement :

Union Nationale des Maisons d'Etudiants

Nexity Studea

Les estudines

seloger.com

Quelques liens utiles pour les aides au logement :

Loca-Pass

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Aide Mobili-Jeune pour les apprentis

Location étudiant, Colocation étudiant, Mobilier étudiant, Services étudiant

Restaurant universitaire

Place des nations 59140 Dunkerque Tel.03 28 66 28 26

Bibliothèque universitaire

Avenue de l'université

59140 Dunkerque

Ouverture de 8h à 19h15 du lundi au vendredi

Le samedi de 9h à 12h45

tél.03 28 23 74 73

Le sport

Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Activités proposées :

Aviron

Badminton

Char à voile

Danse

Escrime

Football

Handball

Musculation

Natation

Golf

Tennis, Tennis de table

Voile

Volley-ball

Rugby

Planche à voile, etc

Renseignements : tél.03 28 23 76 67 ou stapsdk@univ-littoral.fr

Santé

Médecin : Lucille MILLOT

Infirmière : Ingrid VANDEZANDE

tél. 03 28 23 70 11

Permanence à la Citadelle.

Consultations psychologiques ; visites médicales (relais handicap, formation secourisme)

tél. 03 28 23 70 11

Assistante sociale

Bureau 2401 Citadelle

tél. 03 28 23 73 02

Les sites d'information spécialisés sur l'alternance

- [http://www. http://www.hautsdefrance.fr](http://www.hautsdefrance.fr)
- <http://www.formasup-npc.org/>
- www.cfarif.net : l'annuaire de l'apprentissage en Ile-de-France.
- www.lapprenti.com : tout sur l'apprentissage en France.
- www.studyrama.com : des articles, des fiches sur les organismes de formation et les entreprises qui recrutent, l'actualité de l'alternance...
- www.europass-france.org : comme son nom l'indique, ce site présente les objectifs, l'organisation et le fonctionnement du dispositif Europass-Formation en France. Il permet de déposer en ligne un projet de parcours européen de formation.

Les DDTEFP (Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle)

<http://directe.gouv.fr/>

www.nord-pas-de-calais.directe.gouv.fr/

Quelques liens utiles pour trouver un apprentissage :

<http://www.lille-apprentissage.com/>

<http://jobs-stages.letudiant.fr/offre-alternance.html>

<http://www.l4m.fr/>

<http://www.indeed.fr/>

<http://www.managers-emploi.com/>

Quelques liens utiles pour l'apprenti

<http://www.contratdapprentissage.fr/>

<http://www.franceapprentissage.fr/>

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit de type particulier (contrat à durée déterminée) conclu entre un employeur et un jeune qui s'engage mutuellement à mener à bien un projet professionnel.

Qui ?

Le contrat d'apprentissage concerne les jeunes de moins de 30 ans (Post-Bac).

Il existe des possibilités de dérogation à cette limite d'âge (ex: personnes en situation de handicap).

Pourquoi ?

Il permet de bénéficier d'une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle par la voie de l'alternance.

La formation pratique de l'apprenti est assurée dans l'entreprise, en rapport avec l'enseignement dispensé dans la formation.

La durée :

La durée du contrat d'apprentissage est au moins égale à celle du cycle de formation. Elle varie donc de 1 an à 3 ans selon le type de profession, le niveau de qualification et le diplôme préparé.

Date de début de contrat :

Au plus tôt, 3 mois avant le début du cycle de formation.

Au plus tard, 3 mois après le début du cycle de formation.

Date de fin de contrat :

Au plus tôt, le jour du dernier examen.

Au plus tard, 2 mois après la fin du cycle de formation.

La fin du contrat ne peut se situer avant la fin du cycle de formation, l'apprenti devant être en mesure de passer l'examen.

Il existe une possibilité d'aménager la durée du contrat (réduction ou prolongation en cas d'échec aux examens).

La période d'essai :

Elle est de 2 mois à compter du premier jour de travail de l'apprenti. En cas d'absence de l'apprenti pour maladie pendant la période d'essai, cette dernière est suspendue pendant cette absence et prolongée d'autant.

Elle est non renouvelable.

Le salaire de l'apprenti :

Il est calculé en pourcentage du SMIC ou du SMC (Salaire Minimum Conventionnel) si ce dernier est plus favorable. Il varie en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation en apprentissage (sauf si convention collective plus favorable).

Cas particulier : Les pourcentages sont majorés de 20 points lorsque l'apprenti est dans le secteur public.

Conditions de travail de l'apprenti :

L'apprenti est un salarié à part entière. Il bénéficie donc des dispositions applicables à l'ensemble des salariés (code du travail et conventions collectives).

Le temps passé en centre de formation est compris dans le temps de travail.

Rupture du contrat :

– Pendant la période d'essai de 2 mois.

– Par accord mutuel.

– Par résiliation judiciaire à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti.

– En cas de liquidation judiciaire.

– L'apprenti ayant obtenu son diplôme peut rompre son contrat unilatéralement, à condition d'en informer son employeur au minimum 2 mois auparavant.

Démarches pour devenir apprenti :

Admission pédagogique

Il faut:

– avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat d'apprentissage (sauf cas particuliers) ;

– être français, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour et de travail;

– déposer un dossier d'inscription (entre mars et juin)

Recrutement par une entreprise

Majoritairement, les candidats doivent rechercher eux-mêmes une entreprise d'accueil. Cependant, une majorité d'établissements dispose de services d'accompagnement à la recherche de contrat.. Certaines entreprises les contactent parfois directement pour exprimer leurs besoins.

L'accès et la validation de la formation n'est possible qu'avec la signature d'un contrat d'apprentissage.

Admission particulière

Dérogations à la limite d'âge de 30 ans (depuis le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2019, la limite d'âge d'entrée en apprentissage est relevé à 30 ans dans la région Haut-de-France)

– Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment souscrit et conduit à un niveau supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent (**limite d'âge de 30 ans**).

– Lorsqu’il y a eu une rupture de contrat pour causes indépendantes de la volonté de l’apprenti (cessation d’activité de l’employeur, faute de l’employeur ou manquements répétés à ses obligations, mise en œuvre de la procédure prévue à l’article L6223-1 du Code du Travail en cas de danger pour la santé ou la sécurité de l’apprenti) ou suite à une inaptitude physique et temporaire de ce dernier (**limite d’âge de 30 ans**).

Le nouveau contrat doit être souscrit dans un délai maximum d’un an après l’expiration du précédent contrat.

– Pour une personne qui est reconnue comme travailleur en situation de handicap (**pas de limite d’âge**).

– Pour une personne qui a un projet de création ou de reprise d’entreprise dont la réalisation est subordonnée à l’obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie

Les avantages :

Le contrat d’apprentissage représente un véritable investissement en temps et en travail pour l’apprenti mais il lui permet d’accéder à de nombreux avantages.

Une formation complète

A l’issue de sa formation, l’apprenti obtient un diplôme identique à celui délivré en formation “classique”. Il a acquis une réelle première expérience professionnelle en appliquant dans l’entreprise les connaissances acquises au sein de l’établissement de formation. L’apprenti peut poursuivre un cursus qualifiant à travers une succession de contrats d’apprentissage.

Des études rémunérées La rémunération est calculée en pourcentage du SMIC ou du SMC (Salaire Minimum Conventionnel) si ce dernier est plus favorable. Il varie en fonction de l’âge et de la progression dans le cycle de formation en apprentissage.

Un passeport pour l’emploi

L’apprentissage permet d’augmenter considérablement les chances d’insertion professionnelle grâce à une formation en adéquation avec les besoins du marché. Près de 75% des apprentis trouvent un emploi dans les 6 mois suivant l’obtention de leur diplôme. De plus, 15 à 20% des apprentis de Formasup décident de poursuivre des études supérieures. Si un CDI est conclu à la suite du contrat d’apprentissage dans la même entreprise, aucune période d’essai ne devra s’appliquer et la durée du contrat d’apprentissage sera prise en compte pour le calcul de la rémunération et de l’ancienneté du salarié.

Une individualisation des parcours

Au sein de l’entreprise, l’apprenti est suivi tout au long de son contrat par un maître d’apprentissage. C’est un salarié de l’entreprise, remplissant certains critères, qui a pour mission de transmettre ses connaissances et son savoir-faire. Il est l’interlocuteur privilégié du centre de formation. La durée du parcours de formation de l’apprenti peut être individualisée en fonction de son profil et de ses acquis antérieurs.

Des aides financières spécifiques

Depuis la réforme sur l’apprentissage, le salaire versé à l’apprenti n’est plus soumis aux impôts sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC. L’apprenti peut bénéficier d’allocation d’aide au logement, de subvention du conseil régional pour le transport, la restauration et l’hébergement. Enfin, il bénéficie de la gratuité totale des frais de scolarité.

Droits de l’apprenti

Horaires de travail

Les heures d’enseignements dispensées par l’école ou l’université font parties intégrantes du temps de travail global fixé à 35 heures par semaine.

Au-delà de cette durée, toutes les règles de travail appliquées aux autres salariés le sont également aux apprentis.

Congés

Comme tout salarié, l’apprenti dispose, après un mois de travail minimum, de deux jours et demi ouvrables par mois de travail.

Les congés payés ne peuvent avoir lieu en même temps que les périodes de cours. L’apprenti bénéficie également de cinq jours de congés supplémentaires pour préparer ses examens de cycles de formation.

Impôts

Le salaire perçu par l’apprenti est exonéré d’impôts sur le revenu dans une limite égale au montant annuel du SMIC.

Ainsi sur sa déclaration d’impôt, seule doit figurer la fraction des salaires qui dépasse la limite d’exonération.

Période d'essai

Au même titre qu'un CDD, le contrat d'apprentissage prévoit une période d'essai de deux mois non renouvelable. Cette période est cependant déplaçable si l'apprenti est absent pour raison médicale lors de la période)

Protection sociale Les apprentis bénéficient de la Sécurité Sociale couvrant les risques maladie et accidents du travail, ainsi que des droits ouverts par la convention collective du secteur d'activité dans lequel ils travaillent, y compris durant les périodes de cours.

Rémunération La rémunération est calculée en fonction de l'âge et de sa progression dans le cycle de formation en apprentissage. Le temps passé au sein de l'établissement, étant considéré comme du temps de travail, doit être rémunéré. Sauf en cas de dispositions conventionnelles plus favorables, le salaire de l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC.

Transport et restauration Les apprentis bénéficient d'une aide financière concernant une partie ou la totalité de leurs frais de transport. Il s'agit d'un barème forfaitaire par apprenti et par année de formation.

- Moins de 10km : 0 €.
- Entre 10 km et 40 km : 100€.
- Entre 41 km et 100 km : 140 €.
- Plus de 100 km : 200 €.

Il existe un forfait restauration qui s'élève à 2,00 € par jour de formation. L'aide à l'hébergement est de 4 euros (forfait limité plus petit-déjeuner) pour les CFA qui dispose d'un internat.

Aide à l'équipement

Cette aide, d'un montant de 200€ sous forme de carte génération est distribuée par le Conseil Régional à l'apprenti pour les primo-entrants en cycle de formation en apprentissage.

<https://cartegeneration.hautsdefrance.fr/>

Fonds de Solidarité d'Apprentis

Cette aide peut être accordée aux apprentis, après validation par une commission, pour répondre à des situations d'urgences relatives aux besoins suivants : Se soigner, se nourrir, se loger, se déplacer, autres...

Des avantages divers

Lorsqu'ils sont prévus dans la convention collective, ils sont dus à l'apprenti au même titre qu'aux autres salariés.

Subvention forfaitaire pour les apprentis en situation de handicap

Les apprentis en situation de handicap peuvent bénéficier d'une subvention dont le montant varie en fonction de la durée de formation.

Au-delà de ces avantages financiers, la formation par apprentissage permet au jeune

- D'acquérir une expérience professionnelle et une formation reconnue et qualifiante.
- Si un CDI lui est proposé à la fin de son contrat, il ne fera pas l'objet d'une période d'essai.
- La durée du contrat d'apprentissage fait partie intégrante du calcul de la rémunération et de l'ancienneté du salarié.

Devoirs :

Devoirs de l'apprenti

Le jeune en contrat d'apprentissage doit en contrepartie, respecter un certain nombre de règles.

Côté entreprise

l'apprenti doit :

- S'informer et adhérer au règlement intérieur de l'entreprise d'accueil.
- Remplir les tâches lui étant confiées par son maître d'apprentissage.
- Fournir un justificatif en cas d'absence.
- Tenir à jour son carnet de liaison.

Côté établissement de formation

l'apprenti doit :

- S'informer et adhérer au règlement intérieur de l'établissement de formation.
- Etre présent et suivre avec assiduité les enseignements, les travaux dirigés, les travaux pratiques, dispensés par l'établissement.
- Se présenter aux épreuves d'examens et satisfaire aux contrôles des connaissances.
- Le temps en cours, étant considéré comme du temps de travail, l'apprenti se doit d'y assister et doit justifier, le cas échéant, la moindre absence.

3. CALENDRIER DE L'ALTERNANCE

N° semaine	Semaine du	Université	Entreprise	N° semaine	Semaine du	Université	Entreprise
37	11/09/17	SESSION 2		11	12/03/18	13	
38	18/09/17	1		12	19/03/18	14	
39	25/09/17	2		13	26/03/18		
40	2/10/17			14	2/04/18		
41	9/10/17			15	9/04/18	15	
42	16/10/17	3		16	16/04/18	16	
43	23/10/17	4		17	23/04/18	vacances	
44	30/10/17			18	30/04/18	vacances	
45	6/11/17			19	7/05/18		
46	13/11/17	5		20	14/05/18	17	
47	20/11/17	6		21	21/05/18	Examens	
48	27/11/17			22	28/05/18		
49	4/12/17			23	4/06/18		
50	11/12/17	7		24	11/06/18		
51	18/12/17	8		25	18/06/18	18	
52	25/12/17	vacances		26	25/06/18	Soutenance	
1	2/01/18	vacances		27	2/07/18		
2	8/01/18	9		28	9/07/18		
3	15/01/18	10		29	16/07/18		
4	22/01/18	Examens		30	23/07/18		
5	29/01/18			31	30/07/18		
6	5/02/18			32	6/08/18		
7	12/02/18	11		33	13/08/18		
8	19/02/18	12		34	20/08/18		
9	26/02/18	vacances		35	27/08/18	Session 2	
10	5/03/18	vacances					

En entre-
prise CFA

Dates à retenir

Jury 1^{er} semestre : **05 février 2018**
11h pour les master 2

CPP 1^{er} semestre

Jury session 1 : **5 juillet 2018**
11h pour les master 2

CCP second semestre

Dates des soutenances : semaine du 25 juin 2018

Jury session 2 : **6 septembre 2018**
11h pour les master 2

4. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Chapitre I : Dispositions générales

Le Master sanctionne un deuxième cycle de formation correspondant à 120 crédits ECTS.

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de Master, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6 du code de l'éducation, Les formations du deuxième cycle sont ouvertes aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.
L'ULCO a décidé de fixer des capacités d'accueil pour l'entrée en M1.

Cependant, s'ils en font la demande, les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne sont pas admis en première année d'une formation du deuxième cycle de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle en tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette demande est faite par l'étudiant immédiatement après l'obtention de la licence sanctionnant des études du premier cycle ou de manière différée.

Attention : la procédure d'appel auprès du Recteur est décrite dans le décret n° 2017-83 du 25/01/2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme de licence non admis en 1^{ère} année d'une formation de leurs choix conduisant au diplôme de master se voient proposer l'inscription dans une formation de deuxième cycle.

Les capacités d'accueil fixées par les établissements font l'objet d'un dialogue avec l'Etat.

Les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne poursuivent pas une formation du deuxième cycle sont informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de leur formation. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités de cette information.

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6-1 du code de l'éducation,

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

Attention : à l'ULCO, l'accès est de droit en 2^{ème} année de Master pour les étudiants titulaires d'une 1^{ère} année de master de la même mention (et parcours) de l'établissement.

Un décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche peut fixer la liste des formations du deuxième cycle conduisant au diplôme national de Master pour lesquelles l'accès à la première année est ouvert à tout titulaire d'un diplôme du premier cycle et pour lesquelles l'admission à poursuivre cette formation en deuxième année peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'enjambement n'est pas autorisé entre le M1 et le M2.

- Redoublement en Master : un texte sera adopté en CFVU pour toutes les filières « sélectives ».

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant au Master.

* Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

* Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve, sauf situations exceptionnelles et dérogatoires reconnues par le jury).

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (cas du redoublement dans mention identique), les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues

pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

- Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE.

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

- BONUS :

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)

* Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.

* Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

Note obtenue en activité Bonus au semestre	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1+ BONUS semestre 2)/2

- Diplômes

Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des deux premiers semestres du cycle Master, en vue de la délivrance de la Maîtrise.

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Obtention du diplôme final de Master

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

Le M1 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Le M2 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,

- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

- Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- Si il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.

- Si il était déjà absent en session 1 :
 - ↳ Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;
 - ↳ Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- Régime Spécial d'Etudes : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

* Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

* **le(les) stage(s) validant** pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des **ECTS**.

* **le(les) stage(s) facultatif(s) et/ou volontaire(s)** réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des **points bonus** (voir règlement des études).

L'un ou l'autre doivent faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'**évaluation** doit bien être rapportée à l'**année universitaire pendant** laquelle le stage est effectué

- La **durée maximale** d'un stage ne peut excéder **924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures)**, prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans la limite du 31 août (voir note d'information stage).

- Pour des stages effectués en France métropolitaine, dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.

5. MAQUETTE DE LA FORMATION

Les cours en orange sont assurés par des intervenants de PROMOTRANS

Les cours en bleu sont assurés par des intervenants de l'ULCO

Semestre 9

UE1 - CONCEPTION & PILOTAGE DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE GLOBALE-1		TD	Ects
<i>Il s'agira pour cette UE de comprendre les fondements des décisions stratégiques, conception et évolutions de la chaîne logistique globale dans un environnement mondialisé.</i>			
Supply Chain Management	Moez KILANI - Falk WAGENHAUSEN	24	3
Transport et environnement - développement durable	Jean-François DES-BOIS	24	3
Mesure et pilotage de la performance logistique (en Anglais)	Stephan VOIGT	18	2
UE2 - GESTION DES FLUX DE L'ENTREPRISE-1			
<i>Il s'agira pour cette UE d'aborder les fonctions de base de l'entreprise liées à la gestion des flux physique (anticipation, sécurité de la distribution et du transport, optimisation, qualité et réduction des coûts...)</i>			
E-commerce & Logistique de distribution	Hervé REBOISSON	24	3
Transport : évaluation de projet (TMS)	Jean François AU-DREN	18	2
Qualité et certification	Hervé REBOISSON	24	3
UE3 - GESTION DES RESEAUX D'INFORMATION			
<i>Cette UE regroupe les enseignement appliqués sur les logiciels et Systèmes d'Information utilisés en logistique & Transport.</i>			
Systèmes d'informations et architecture logistique	Michel CHARTRAIN	18	2
Apprentissage logiciel PRELUDE	Abdelkader CHEHIH	18	2
Logiciels d'application logistique 2 (SRM-WMS ...)	Michel CHARTRAIN	18	2
UE4 - OUTILS & PROJETS APPLIQUÉS À LA LOGISTIQUE ET AU TRANSPORT			
<i>Cette UE regroupe des cours d'expérimentations concrètes, de mise en pratique d'outils et de compétences nécessaires pour évoluer au sein des secteurs de L&T et d'interaction avec le monde professionnel (visites, découverte, suivi de l'alternance...)</i>			
Conduite de projets e-commerce et logistique de distribution	Hervé REBOISSON	20	2
Gestion de projets tuteurés en logistique transport	Jean-Lin CHAIX	15	2
Anglais (TOEIC)	Promotrans	24	2
Analyse des situations d'apprentissage	Arnauld BERTHOUX	15	2

Semestre 10

UE5 - CONCEPTION & PILOTAGE DE LA CHAINE LOGISTIQUE GLOBALE-2			
<i>Il s'agira pour cette UE de réflexion, de comprendre les fondements des décisions stratégiques, conception de l'implantation logistique et de la gestion multimodale des transports dans un environnement mondialisé et de réfléchir sur les enjeux de management du changement en entreprise.</i>			
Gestion multimodale des transports internationaux	Olivier BONVOISIN	18	2
Economie des organisations : cas de logistique globale et multimodale.	Enseignant inconnu	18	2
UE6 - GESTION DES FLUX DE L'ENTREPRISE-2			
<i>Il s'agira pour cette UE d'aborder les fonctions de base de l'entreprise liées à la gestion des flux physique (anticipation, sécurité de l'approvisionnement, réglementation, contrôles...)</i>			
Organisation des flux dans l'entreprise	Thierry BAMMEZ	18	2
Douanes	Didier DUMELIE	18	2
Audit logistique	Jacques LAUMAILLE	18	2
UE7 - PROJETS PROFESSIONNELS ET APPRENTISSAGE			
<i>Cette UE regroupe des cours d'interaction avec le monde professionnel (proje concret, découverte du monde de l'entreprise, suivi de l'alternance...)</i>			
Gestion de projets tuteurés en logistique transport	Jean-Lin CHAIX	17	2
Analyse des situations d'apprentissage	Arnauld BERTHOUX	15	2
Méthodologie de la rédaction du mémoire	Moez KILANI	18	2
Mémoire			14
Total sur l'année		400	60

Jury 1^{er} semestre : **05 février 2018 – 11h**

CPP 1^{er} semestre **semaine 4**

Jury session 1 : **5 juillet 2018 - 11h**

CCP second semestre **semaine 25**

Dates des soutenances : semaine du 25 juin 2018

Jury session 2 : **6 septembre 2018 – 11h**

6. DESCRIPTIF DES COURS

SUPPLY CHAIN MANAGEMENT

Enseignants :

Moez Kilani

Falk Wagenhausen

Objectifs et programme :

- 1) Connaissance de l'organisation globale d'une entreprise
- 2) Connaissance des différents termes du Management stratégique et opérationnel
- 3) Connaissance du rôle crucial de la fixation des objectifs
- 4) Connaissance de la gestion par des flux (information, marchandises, financiers)
- 5) Logistique intra- et inter-entreprises
- 6) Flux tirés, flux poussés
- 7) Connaissance du Prestataire de Services Logistiques (PSL) : 1PL, 2PL, 3PL, 4PL
- 8) Connaissance des différentes coopérations logistiques
- 9) Analyse SWOT, Analyse du secteur

Cours :

1^{ère} Partie

- Le Management (notion en entreprise, notion en *Supply Chain Management*)
 1. Définition du Management
 2. Management des organisations
 3. Complexité – Transversalité
 4. Outils : Application spécifique (aux organisations)
 1. SWOT
 2. Analyse du secteur
- La Logistique
 1. Origines
 2. Développement en entreprise
 3. Entreprise / Recherche
- Recomposition permanente de la *Supply Chain*
 1. Le cas des constructeurs d'automobiles
 2. Le cas de la restauration rapide (Mc Donald en France) – le PSL
 3. Le cas de Yoplait

2^{ème} Partie

La deuxième partie du cours traitera les deux questions de la localisation des infrastructures logistiques et la sélection des fournisseurs. Au niveau méthodologique, ces deux questions seront développées dans un cadre analytique. Au niveau technique, il est souhaitable de connaître les méthodes de la programmation linéaire, notamment par rapport à la formulation (les concepts de bases seront rappelés brièvement).

Bibliographie :

- Baglin et al. (2007)**, *Management Industriel et Logistique : Concevoir et piloter la Supply Chain*, 5^e édition, Economica
- Chanut et Paché (2013)**, La culture de mutualisation du PSL peut-elle favoriser l'émergence d'une logistique urbaine durable ? *Revue Interdisciplinaire Management et Humanisme*, p. 94–110.
- Dornier et Fender (2007)**, *La logistique globale et le Supply Chain Management : Enjeux – principes – exemples*, Eyrolles
- Fulconis, Paché, et Roveillo (2011)**, La prestation logistique : *Origines, enjeux et perspectives*. Edition EMS Management & Société (ed.)
- G. Ghiani, Laporte et Musmanno (2013)**, *Introduction to logistics systems management*, Second Edition, Wiley
- Laurentie et al. (2000)**, *Processus et méthodes logistiques : Supply chain management*, Afnor
- Paché (2010)**, Coopétition et supply chain : le cas des prestataires de services logistique. In : *Stratégies de coopération : Rivaliser et coopérer simultanément. Méthode et Recherche Management*, éditeurs Yami, Saïd et Le Roy, Frédéric, De Boeck Université, Bruxelles. pp.189–206.

Modalités d'examen :

Contrôle(s) continue(s) : 50% Examen final : 50%

TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

Volume du cours et crédits : 24h TD, 3 ECTS

Titulaire du cours : Jean-François DESBOIS

Objectifs du cours :

A l'issue de cet enseignement les apprentis devront maîtriser :

Intégrer les dimensions du développement durable au management de la Supply Chain

Maîtriser les éléments clés du Développement Durable et l'impact de la modélisation de la Chaîne Logistique sur l'Environnement.

Contenu du cours :

Plan des enseignements

- Appréhender le contexte historique et la manière dont s'est affirmé le concept de Développement Durable
- Connaître la démarche de l'État français à travers la Charte de l'Environnement, la SNDD (Stratégie Nationale du Développement Durable), le Grenelle de l'Environnement et la Loi de Transition Energétique
- Maîtriser les éléments clés du Développement Durable et les impacts de la chaîne logistique sur l'environnement
- Améliorer la performance environnementale de la Supply Chain en prenant en compte les axes de progrès majeurs : emballage, transport, ...
- Bilan Carbone et Affichage environnemental du transport.

Bibliographie /webographie :

Cours Gestion des Flux de l'Entreprise (Semestre 7 et 8)

E. LAVILLE (2009), L'entreprise verte, Village Mondial.

Sylvie BRUNEL (2009), Le Développement Durable

Performances environnementales des pratiques de transport et de logistique (2006), Collection OREE.

Grenelle de l'environnement : l'histoire d'un échec (2010), Editions Yves Michel

Livre Blanc Transports Commission Européenne (2011)

Bilan Carbone™, Guide méthodologique, V6 (ADEME 2009) et V7 (IFC 2012).

Modalités de contrôle des connaissances :

Travail Maison de Recherche avec Analyse personnelle

MESURE ET PILOTAGE DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE (PROGRAMME A CONFIRMER)

Volume du cours et crédits : 18h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Stephan VOIGT

Teaching language:

English

Objectives:

- Understand historical background, transformation and current reality of logistics
- Review the 4 major historical industrial revolutions
- Understand Industry 4.0 and what it means in today's world

Program:

- Logistics: definition and historical background
 - Historical development of logistics (e.g. military supplies, transport, transition and storage)
 - Logistics on the example of parcel deliveries
 - The Toyota story – lean manufacturing and production
- Industry 4.0 / IOT (Internet of Things)
 - Definition, similarities and differences
 - Digital infrastructure basics (cloud, communication, data storage, data security and intellectual property)

Evaluation: Case studies / group work

E-COMMERCE ET LOGISTIQUE DE DISTRIBUTION

Volume du cours et crédits : 24h TD, 3 ECTS

Titulaire du cours : Hervé REBOISSON

Objectifs du cours :

A l'issue de cet enseignement les apprentis devront maîtriser :

Concevoir mettre en place et piloter une nouvelle chaîne logistique.

-Le redimensionnement logistique d'une entreprise de référence mondiale (Nespresso)

-Comment mettre en place les règles d'un nouveau management de la performance logistique ?

- Concevoir, élaborer, développer pour une entreprise de renommée mondiale, des solutions logistiques globales en tenant compte de :

- sa stratégie de développement commercial et marketing.
 - sa stratégie achats et approvisionnements.
 - du management et de l'organisation de ses approvisionnements.
 - de l'organisation et du management de sa distribution (entrepôts et réseau de distribution)
 - du management de la qualité et du service
- Concevoir, élaborer et mettre en place de nouvelles règles de gestion de la fonction logistique reposant sur :
- la définition de nouveaux indicateurs de performance permettant de mesurer la contribution de la fonction aux objectifs stratégiques de l'entreprise

- la définition d'un référentiel unique de management de la performance pour tous les acteurs de la chaîne logistique.
- Participer à la mise en place de solutions logistiques globales en proposant :
 - un nouveau dimensionnement des activités logistiques pour garantir la croissance commerciale
 - des solutions d'optimisation des opérations logistiques existantes
 - la réalisation d'un projet global comprenant l'étude et la conception de nouvelles solutions de stockages, la mise en place d'un nouveau réseau de distribution, d'un nouveau système d'informations permettant un pilotage globale des flux (fournisseurs, production et clients).

Contenu du cours :
Plan des enseignements

Thème n°1 Contexte et enjeux de l'entreprise/L'alignement stratégique

Identification et analyse des critères de performance de l'entreprise et mise en évidence de ses nouveaux enjeux.

- Définition de la nouvelle stratégie de l'entreprise liée à son nouveau plan de croissance sur 5 ans.
- Mise en évidence du plan de pilotage stratégique qui a été établi pour garantir la réussite du plan de croissance à 5 ans.
- Evaluation de la performance logistique de l'entreprise de référence par rapport aux exemples étudiés.
- Définition de la nouvelle stratégie logistique de l'entreprise avec son plan de pilotage stratégique en rapport avec la stratégie d'entreprise (matrice d'alignement stratégique).
- Définition des objectifs à court, moyen et long terme.

Thème n°2 la mise en place du nouveau modèle de performance

A partir des axes de performance définis dans le plan de pilotage stratégique de l'entreprise et de sa logistique :

- Audit des activités de la plate forme centrale de distribution existante et leurs fonctionnements sur toute la chaîne logistique.
 - Définition du contexte logistique existant avec ses forces et ses faiblesses.
 - Identification des enjeux à court terme et des enjeux à moyen terme.
 - Définition des capacités et surfaces de stockage par rapport à l'évolution du plan de croissance.
- Analyse et corrélation des flux de la plate forme centrale avec ceux de la chaîne logistique.
- Analyse du fonctionnement de la chaîne logistique et mise en perspective du plan de croissance à 5 ans. (modélisation et simulation de la chaîne logistique).
 - Analyse des flux et des stocks de la plate forme et leur évolution par rapport au plan de croissance à 5 ans.
 - Explication de la performance opérationnelle de la plate forme et mise en évidence de ses dysfonctionnements clés.

Construction des nouveaux tableaux de bord à partir du nouveau modèle de performance -Identification des axes d'optimisation logistique possibles garantissant la croissance du plan de croissance à 5 ans à travers

- Le redimensionnement de la chaîne logistique,
- La réorganisation des flux fournisseurs avec l'implantation d'un nouveau WMS,
- La ré organisation de la plate forme centrale et de sa capacité de stockage
- La ré organisation de ses processus opérationnels,
- La mise en place du nouveau modèle de performance

Thème 3 La transformation logistique et la mise en place de la nouvelle stratégie logistique

Le dimensionnement des différents processus .

- L'évaluation des coûts de la solution technique retenue, son coût et son retour sur investissement.
- Les résultats économiques obtenus et leurs impacts en termes d'économies.
- La formulation de la nouvelle stratégie de distribution en rapport avec les nouveaux objectifs stratégiques de l'entreprise :Services,Eco-élaboration,

Distribution urbaine et E commerce .

- Mise en place du nouveau pilote de distribution de la France
- Modélisation de la chaîne logistique : Pourquoi et comment

Mettre en évidence :

- La recherche des solutions techniques, leurs évaluations précises en termes de process et de coûts permettant la compréhension des choix stratégiques du nouveau projet.
- La formulation et la mise en valeur des arguments techniques, opérationnels, environnementaux et financiers contribuant à influencer le choix d'une décision d'investissement.- La formulation d'une nouvelle stratégie de distribution jugée conforme aux enjeux commerciaux de l'entreprise.
- La modélisation de la chaîne logistique pour mieux en maîtriser son fonctionnement (flux et coûts) et son évolution à travers la simulation possible de scenarii.

Bibliographie /webographie :

Stratégies d'externalisation J.Barthélémy Dunod
Laborlogistique Dominique Roux Editions Chotard
La Logistique de Distribution Editions Chotard
La logistique Que Sais Je
Le Transport des marchandises dans l'Europe Le Cherche Midi Gabriel Wackermann
Transport Routier Questions sur un développement durable Editions Liaisons Patrice Salini
Management Industriel et Logistique, Economica, Gérard Baglin et Olivier Bruel
La Supply Chain Dunod C.Poirier
La Production par les lux Dunod JM Segonzac
La Logistique Globale Dornier et Fender Editions Organisation
Supply Chains Taylor Addison Wesley
La mondialisation Que sais-je Entreprises du 4ième Type B.Lemaire Dunod
Maîtriser les processus de l'entrepris
Comprendre l'industrialisation du transport routier Editions Liaisons A.Artous/P.Salini
Le Prix de l'Excellence et la Passion de l'Excellence Thomas Peters Interéditions

Modalités de contrôle des connaissances :

Evaluation de contrôle finale:

Forme : Un mémoire final de chaque étudiant (40 pages maximum) faisant la synthèse des 3 grands thèmes développés

Evaluation de contrôle continu :

soutenances orales en groupe reprenant sous la forme d'un support PPT les sujets développés. Durée : 20 minutes-
Une soutenance finale en groupe sous la forme d'un support informatique PPT reprenant l'ensemble de la problématique

- Forme : PPT Durée: 40 minutes

TRANSPORT : EVALUATION DE PROJETS (TMS)

Volume du cours et crédits : 18h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Olivier BONVOISIN

Objectifs du cours :

A l'issue de cet enseignement les apprentis devront maîtriser :

- Faire découvrir un outil toujours plus utilisé dans les entreprises de transport et chez les donneurs d'ordre.
- Comprendre comment est conçu le paramétrage d'un tel outil.
- Effectuer un paramétrage simple.
- Planifier les transports d'une entreprise en mettant en oeuvre Trucking OnLine, le système de gestion de transport édité par Sigma.

Contenu du cours :

Plan des enseignements

- Découverte du paramétrage de Trucking OnLine
- Paramétrage d'un client et d'un conducteur routier
- Planification d'une semaine d'activités ; cette planification se termine en l'absence du formateur.

Bibliographie /webographie :

Pas d'ouvrages spécialisés et récents à ce jour tant en langue française qu'anglaise à notre connaissance.
Nous pouvons toutefois noter des articles dans la presse spécialisée dont celui de Supply Chain magazine intitulé «
Derrière le logiciel un vrai projet d'entreprise » et paru en juillet-août 2014

Modalités de contrôle des connaissances :

Évaluation (choix du mode de contrôle, documentation, calculatrice accès internet... ou pas)

La notation se fait tout au long du cours et ensuite (travail à terminer à domicile)

- Paramétrage : 5 points
- Q.C.M.-Q.R.C. : 3 points
- Production d'une note de synthèse : 2 points
- Planification : 10 points dont
- respect du règlement et des contraintes : 5,
- économie : 5

QUALITÉ ET CERTIFICATION

Volume du cours et crédits : 24h TD, 3 ECTS

Titulaire du cours : Bernard BLUTEAU

Objectifs du cours :

A l'issue de cet enseignement les apprentis devront maîtriser :

Définir et manager les systèmes qualité et sécurité

Contenu du cours :

Plan des enseignements

Les principes d'organisation de la qualité.

Environnement de la qualité :

- A. Les enjeux de la qualité.
- B. Les concepts généraux et sémantiques propres à la qualité.
- C. Le fonctionnement des référentiels et des réglementations associées à la certification qualité.
- D. La démarche de certification.
- E. La planification générique de mise en place d'un SMQ.
- F. Norme ISO 9001, organisation et principes directeurs.

Méthodes et outils liés aux démarches qualité :

1. L'approche processus, principes et champs d'application, relations clients/fournisseurs internes.
2. Le système documentaire qualité : structure, manuel qualité, procédures, maîtrise des documents, enregistrements relatifs à la qualité.
3. Les mesures et surveillance : indicateurs et tableaux de bord, mesure de la satisfaction client.
4. La démarche de management de projet : outils qualité liés au cycle de vie du produit / service.
5. La revue de direction.

Amélioration continue, le P.D.C.A. :

- 1- Le coût de la qualité.
- 2- Les outils de la Qualité : Kaizen, cause-effet, Ishikawa, ...
- 3- Audit Qualité (interne / certification).

Bibliographie /webographie :

F. Gillet-GOINARD, B. SENO (2002), La qualité, simple et efficace, ESF Editeur.

TAGUE Nancy R., Quality Toolbox, ASQ Quality Press (2004) ISBN 0-87389-639-4

Management Industriel et Logistique (Edition la plus récente)

Guide pratique des 5S pour managers et encadrants (Edition la plus récente)

Auteurs: MM Baglin, Bruel, Garreau, Greif, Van Delft Editions Economica

Auteur: Christian Hohmann Editions d'Organisation.

Modalités de contrôle des connaissances :

1 Evaluation intermédiaire (QCM ou questionnaire)

1 Evaluation finale (étude de cas)

SYSTEME D'INFORMATION ET ARCHITECTURE LOGISTIQUE

Volume du cours et crédits : 18h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Michel CHARTRAIN

Objectifs du cours :

- Découvrir les enseignements appliqués sur les Systèmes d'Information utilisables en logistique & Transport.
- Connaissances de l'environnement informatique global.

Contenu du cours :

Plan des enseignements :

- Rappels Culture informatique / Le Système d'Informations / Architecture des réseaux d'informations / les ERP / Technologies périphériques en relation avec la logistique et le transport.

Résultats attendus :

- Savoir identifier les fonctionnalités et les flux entre les modules au sein d'un système d'informations.
- Analyser les besoins et choisir une solution informatique.

Bibliographie /webographie :

- Supports de cours AXN Informatique.
- Livrets d'auto apprentissage AXN Informatique – Plateforme documentaire LMS Promotrans

Modalités de contrôle des connaissances :

Etude de cas professionnelle, avec recherche utile sur Internet et rendu d'un travail professionnel

APPRENTISSAGE DU LOGICIEL PRELUDE

Volume du cours et crédits : 18 TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Abdelkader CHEHIIH

Objectifs du cours :

Les *progiciels de gestion intégrés (PGI)* ou **ERP (Enterprise Resource Planning en anglais)** sont des applications informatiques complexes dont le but est de coordonner l'ensemble des activités d'une organisation autour d'un système d'information unifié.



Prélude ERP est un ensemble d'outils pédagogiques destinés à un apprentissage approfondi des **ERP**, de la gestion de production et des mécanismes de la **Supply Chain**.

Prélude ERP a pour objectif de permettre aux participants de faire le tour complet des fonctions des **ERP** et d'en comprendre les mécanismes et les contraintes.

Depuis la **version 7**, **Prélude** permet une véritable mise en situation des participants en les faisant travailler en "**temps réel**"; elle permet également le jeu en réseau, chaque équipe de participants prenant en charge un maillon de la **Supply Chain**.

Contenu du cours :

A partir de ces outils, les étudiants doivent comprendre les mécanismes de la gestion informatisée de la Supply Chain. L'essentiel des applications portera sur des applications qui touchent les domaines suivants :

- | | |
|--|--|
|  Gestion des données techniques |  Ordonnancement |
|  Gestion des ventes |  Suivi de l'avancement |
|  Gestion des stocks et des achats |  Gestion de la distribution |
|  Planification |  Valorisations |

Bibliographie /webographie :

MAÎTRISER LES PROGICIELS ERP

BAGLIN Gérard, LAMOURI Samir, THOMAS André

Modalités de contrôle des connaissances :

Evaluation sur projets (une note individuelle et une note de groupe)

LOGICIELS D'APPLICATION LOGISTIQUE 2

Volume du cours et crédits : 18h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Michel CHARTRAIN

Objectifs du cours :

A l'issue de cet enseignement les apprentis devront maîtriser :

- Découvrir les outils 'logiciels d'application' utilisables en logistique & Transport.
- Connaître et appliquer les outils liés à toute la Chaîne Logistique Globale (CLG), dans le but de l'optimiser.

Contenu du cours :

Plan des enseignements :

- Flux d'information de la CLG* / Focus sur principaux outils d'optimisation de la CLG : outil WMS ; outil TMS ; outil GPA / Flux logistique Externe / Technologies périphériques / Outils de traçabilité. (*CLG : *Chaîne Logistique Globale*)

Bibliographie /webographie :

Supports de cours AXN Informatique.

Synthèse remise.

Modalités de contrôle des connaissances :

Etude de cas professionnelle sur optimisation traçabilité logistique, avec rendu d'un travail professionnel.

CONDUITE DE PROJETS E-COMMERCE ET LOGISTIQUE DE DISTRIBUTION

Volume du cours et crédits : 20h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Hervé REBOISSON

Objectifs du cours :

Avoir une large vision des enjeux logistiques dans le cadre d'un projet e-commerce.

Appréhender les modifications des schémas logistiques dans le cadre d'un basculement commerce « traditionnel » v/s e-commerce.

Identifier les répercussions sur l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

Bibliographie :

Modalité de contrôle des connaissances :

Présentation orale (15 – 20 mn).

Choix libre : entreprises présentes sur l'omni-canal ou entreprises centrées exclusivement e-commerce.

Déroulement du projet jusqu'au démarrage d'activité.

GESTION DE PROJETS TUTEURÉS EN LOGISTIQUE TRANSPORT

Volume du cours et crédits : 15h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Jean-Lin CHAIX

Objectifs du cours :

Ce module a pour objet la mise en œuvre d'outils de gestion de projet et de diagnostic à partir de situations réelles d'entreprise. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la chambre régionale de commerce et d'industrie et plusieurs formations de l'université du littoral :

- Master Gestion de production, Logistique et achats, parcours Logistique et Transport en apprentissage
- Master ILL (Ingénierie du Logiciel Libre) en apprentissage,
- Licence Informatique en apprentissage,
- Licence pro Métiers du BTP : Bâtiment et Construction Parcours Structures Métalliques : conception et calculs assistés par ordinateur en apprentissage,

L'objectif partagé est de réaliser collectivement un travail de pré-conception en 3D pour le compte d'une entreprise du territoire qui nous confie une problématique d'aménagement, de réorganisation ou de développement d'un entrepôt ou zone logistique. Les étudiants de Master LTA devront remettre fin janvier à l'issue de leur analyse un diagnostic complet de la situation et une ébauche de solution sous forme de cahier des charges fonctionnelle qui sera ensuite développée par les étudiants de Calais sous forme de maquettes virtuelles en 3D.

Contenu du cours :

Chaque situation devra permettre aux étudiants de passer par des jalons successifs :

- Application des techniques d'études documentaires
- Réunion de lancement de la mission avec le client
- Ecriture d'une proposition d'intervention « pro-format » avec retroplanning et budget.
- Animation d'équipe et réunion de réflexion
- Collecte d'information, techniques d'enquête d'entretien animation de groupe ...
- Animation d'une réunion intermédiaire
- Préparation d'un cahier des charges fonctionnel
- Présentation des résultats, animation d'une réunion de restitution

Bibliographie /webographie :

Etude documentaire et littérature à définir en fonction de la mission confiée.

Modalités de contrôle des connaissances :

Contrôle continu : Chaque jalon sera marqué par un travail individuel ou collectif qui sera apprécié pour former une note globale individuelle pour la participation de chaque étudiant à l'ensemble du projet.

ANGLAIS - TOEIC

Volume du cours et crédits : 24h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : C. BACHIRI

Objectifs du cours :

Maîtriser la langue anglaise, être capable de lire et rédiger un document, de converser, mener un entretien, une réunion se rapportant aux secteurs du transport et de la logistique

Résultats attendus :

Niveau d'expression correct et fluide

Maîtrise des termes spécifiques au transport et à la logistique

Plan du cours

- Organisation d'un secteur logistique
- L'aspect financier d'une telle gestion
- La conversation téléphonique et la présentation en réunion
- La rédaction d'emails

Méthode d'enseignement et d'apprentissage :

Beaucoup de participation orale sera sollicitée (organisation et présentation de mini-réunion ...)
Un travail à partir de la méthode TOEIC sera également réalisé afin de consolider les bases de la langue

Modalités de contrôle des connaissances :

Une épreuve orale de présentation de document
Une épreuve écrite sur la base texte/questions/essai

Bibliographie

Tous les documents sont fournis par mes soins

ANALYSE DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE

Volume du cours et crédits : 15h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Arnauld BERTHOUX – Jeannette VANNOBEL

Objectifs du cours :

A l'issue de cet enseignement les apprentis devront maîtriser :

Le module AST porte sur l'atteinte des trois objectifs de formation :

- S'intégrer dans son environnement professionnel/ Développer des savoirs et SF spécifiques à l'environnement industriel/ Comprendre la réalité des missions vécues dans leur complexité et leur globalité : (Découverte de l'entreprise et positionnement de l'apprenti(e), Analyse détaillée du système de production, des systèmes organisationnel et informationnel de l'entreprise, Analyse détaillée technique, économique de l'entreprise dans son environnement, Analyse de ou des mission(s) confiée(s)).
- Développer et mettre en œuvre les compétences dans la gestion d'une ou plusieurs missions confiées par l'entreprise à l'apprenti(e).
- Rendre compte du pilotage des missions et de sa posture de cadre.

L'Analyse de la Situation de Travail (AST) s'articule avec les personnes ressources (Notamment les tuteurs référents (Tuteur CFA et maître d'apprentissage) et les enseignants), les visites d'entreprises pour ouvrir au maximum le champ d'observation, le groupe d'apprenti(e)s de la promotion pour que chacun découvre différentes entreprises, les programmes académiques du Master 1 et 2.

Contenu du cours :

Séquence 1 : Présentation du module AST et des concepts supports 2^o année : rappel et application au sein du PFE

Présentation croisée des alternants du diagnostic logistique (M1 cours de M. Gharbi) + du PFE

Séquence 2 : Retour d'expérience professionnelle 1

Faits marquants en entreprise, quelles interrogations dans la gestion des activités et/ou missions de M2 ?

PFE : Problématisation, description et mesure d'une situation initiale et d'objectifs de la situation de travail.

Bibliographie retenue

Séquence 3 : REAC, activités et missions

Répartition des alternants sur les six grandes activités du REAC en fonction de leurs missions

Appropriation de ses activités et/ou missions de M2 : Appropriation de son travail/ Schématiser sa situation d'entreprise

Bibliographie /webographie :

Référentiel métier REAC

Référentiel métier Entreprise

D OCTOBRE YYYY

Ouvrages relatifs au concept de compétence et à la sociologie des organisations

Modalités de contrôle des connaissances :

Contrôle continu Deux productions écrites plus une évaluation orale

GESTION MULTIMODALE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Volume du cours et crédits : 18h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Olivier BONVOISIN

Objectifs du cours :

A l'issue de cet enseignement les apprentis devront maîtriser :

- Analyser les besoins de transport d'une entreprise donneur d'ordre, rédiger le cahier des charges correspondant ;
- Connaître les différents matériels pour les utiliser au mieux ;
- Savoir les différentes législations applicables à un transport multimodal, analyser les risques et prendre les précautions nécessaires pour se couvrir ;
- Calculer un coût de transport final selon les différents modes ; ce coût final comprend les coûts d'assurance et de douane s'il y a lieu
- Mettre en place les Indicateurs Clés de Performance (I.C.P., anglais K.P.I.).

Contenu du cours :

- Analyse des besoins et rédaction du cahier des charges ad hoc
- Choix du matériel avec le transporteur
- Analyse des risques, détermination des lois ou autres conventions internationales applicables, comparaison entre la valeur des marchandises et les limitations d'indemnisation des compagnies de transport, choix d'une couverture s'il y a lieu
- Détermination du prix, dans les transports aériens et maritimes principalement
- Choix du régime douanier s'il y a lieu (il est souhaitable de savoir si le cours sur la douane précède ou celui celui-ci).
- Suivi des opérations par la mise en place d'ICP.

Bibliographie /webographie :

Modalités de contrôle des connaissances :

Qcm

ECONOMIE DES ORGANISATIONS : CAS DE LOGISTIQUE GLOBALE ET MULTIMODALE

Volume du cours et crédits : 18h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : O. BONVOISIN

Objectifs du cours :

Mise en pratique des notions évoquées dans le module précédent au travers de cas pratique et d'étude de cas.

Contenu du cours :

Bibliographie /webographie :

Modalités de contrôle des connaissances :

Cas pratiques et études de cas notés

ORGANISATION DES FLUX DANS L'ENTREPRISE

Volume du cours et crédits : 18h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Thierry BAMMEZ

Objectifs du cours :

- Réfléchir sur les flux à l'intérieur de l'entreprise et savoir les optimiser
- Impact de la *Supply Chain*
- Coopération verticale / horizontale
- Connaître les flux du e-commerce (le cas d'un magasin en ligne)
- Connaissance du *DropShipping*
- Modélisation des flux
- Optimisation des flux
- Connaissance et application de la Méthode ABC

Contenu du cours :

Chapitre 1 :	Les différents types de flux liés à la <i>Supply Chain</i>
Chapitre 2 :	Les flux en amont et en aval : leur incidence sur l'entreprise
Chapitre 3 :	Les différents flux internes (intra-entreprise) : marchandises, informations, financiers
Chapitre 4 :	Les différents flux externes (inter-entreprises)
Chapitre 5 :	La coordination des flux (le système d'information)
Chapitre 6 :	La dépendance des flux
Chapitre 7 :	L'optimisation des flux (internes et externes)

Bibliographie /webographie :

Baglin, G. *et al.* (2007), « *Management Industriel et Logistique : Concevoir et piloter la Supply Chain* », Economica, 5^e édition

Laurentie, J. *et al.* (2007), *Processus et méthodes logistiques : Supply Chain Management*, afnor édition

Fender, M. et Baron, F. (2012), *Le supply chain management : En 37 fiches-outils* », Dunod, L'Usine Nouvelle – Optimiser une plateforme Logistique – Logistique – Entrepôt & Magasin.

Modalités de contrôle des connaissances :

Etude de Cas.

DOUANES

Volume du cours et crédits : 18h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Didier DUMELIE

Objectifs du cours :

A l'issue de cet enseignement les apprentis devront maîtriser :

- Connaître l'environnement des échanges internationaux et les règles générales du dédouanement
- Découvrir les outils à disposition des opérateurs du commerce international

Maîtriser l'architecture des échanges commerciaux internationaux du point de vue de la réglementation douanière

Contenu du cours :

- L'administration des douanes et ses missions
- L'union européenne et les pays tiers
- La circulation intracommunautaire des marchandises
- Les échanges avec les pays tiers :
- Les préalables au dédouanement

- Les régimes douaniers
- Le dédouanement
- l'Opérateur Economique Agréé
- Les outils à disposition des opérateurs

Bibliographie /webographie :

<http://www.douane.budget.gouv.fr>

Modalité de contrôle des connaissances :

Session 1 : examen de 2 heures : cas pratique + questions de cours.

Session 2 : examen de 2 heures : cas pratique + questions de cours.

AUDIT LOGISTIQUE

Volume du cours et crédits : 18h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Jacques LAUMAILLE

Objectifs du cours :

A l'issue de cet enseignement les apprentis devront maîtriser :

Acquérir la méthode et les techniques nécessaires à la réussite des audits de Systèmes de Management Intégrés.

A l'issue du stage, les participants seront notamment capables de :

Réaliser une préparation d'audit et un plan d'audit système intégrant les exigences des référentiels à combiner,

Mener un entretien,

Prendre des notes,

Identifier, formuler et évaluer les écarts,

Présenter les conclusions de l'audit aux audités,

Rédiger un rapport d'audit.

Contenu du cours :

Plan des enseignements

⇒ Rappel sur le SMI :

- Niveaux d'intégration, approche processus, référentiels.

⇒ La réglementation applicable en QSE

⇒ Généralités sur l'audit QSE :

- Définitions/concept/équipe d'audit...

⇒ Méthodologie et techniques d'audit :

- La préparation (guide d'audit PDCA, plan d'audit, analyse préalable...),
- La conduite d'audit (réunion d'ouverture, questionnement, prise de notes, réunion de clôture),
- L'évaluation et le rapport d'audit (mode d'évaluation, rapport d'audit),
- Exercices d'assimilation des techniques,

⇒ L'expression orale et les comportements des auditeurs :

- Exercices d'application,
- Préparation et réalisation d'un audit de processus QSE par groupes de stagiaires.

Bibliographie /webographie :

Modalités de contrôle des connaissances :

Q C M sur l'auditeur interne

GESTION DE PROJETS TUTEURÉS EN LOGISTIQUE TRANSPORT

Volume du cours et crédits : 17h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Jean-Lin CHAIX

Objectifs du cours :

Ce module a pour objet la mise en œuvre d'outils de gestion de projet et de diagnostic à partir de situations réelles d'entreprise. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la chambre régionale de commerce et d'industrie et plusieurs formations de l'université du littoral :

- Master Gestion de production, Logistique et achats, parcours Logistique et Transport en apprentissage
- Master ILL (Ingénierie du Logiciel Libre) en apprentissage,
- Licence Informatique en apprentissage,
- Licence pro Métiers du BTP : Bâtiment et Construction Parcours Structures Métalliques : conception et calculs assistés par ordinateur en apprentissage,

L'objectif partagé est de réaliser collectivement un travail de pré-conception en 3D pour le compte d'une entreprise du territoire qui nous confie une problématique d'aménagement, de réorganisation ou de développement d'un entrepôt ou zone logistique. Les étudiants de Master LTA devront remettre fin janvier à l'issue de leur analyse un diagnostic complet de la situation et une ébauche de solution sous forme de cahier des charges fonctionnelle qui sera ensuite développée par les étudiants de Calais sous forme de maquettes virtuelles en 3D.

Contenu du cours :

Chaque situation devra permettre aux étudiant de passer par des jalons successifs (suite et fin en janvier) :

- Préparation d'un cahier des charges fonctionnel
- Présentation des résultats, animation d'une réunion de restitution

Après janvier les étudiants se concentreront sur la préparation opérationnelle d'une visite internationale de 3-5 jours programmée pour le mois de juin.

- Visites d'entreprises, portuaire, salon ...
- Activités interculturelles de rencontre avec des étudiants étrangers sur des formations proches.
- Organisation logistique du voyage, transport, hébergement, programme
- Budget & financement équilibrée du séjour.

Bibliographie /webographie :

Etude documentaire et littérature à définir en fonction de la mission confiée.

Modalités de contrôle des connaissances :

Contrôle continu : Chaque jalon sera marqué par un travail individuel ou collectif qui sera apprécié pour former une note globale individuelle pour la participation de chaque étudiant à l'ensemble du projet.

ANALYSE DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE

Volume du cours et crédits : 15h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Arnauld BERTHOUX

Objectifs du cours :

A l'issue de cet enseignement les apprentis devront maîtriser :

- S'intégrer dans son environnement professionnel/ Développer des savoirs et SF spécifiques à l'environnement industriel/ Comprendre la réalité des missions vécues dans leur complexité et leur globalité : (Découverte de l'entreprise et positionnement de l'apprenti(e), Analyse détaillée du système de production, des systèmes organisationnel et informationnel de l'entreprise, Analyse détaillée technique, économique de l'entreprise dans son environnement, Analyse de ou des mission(s) confiée(s)).
- Développer et mettre en œuvre les compétences dans la gestion d'une ou plusieurs missions confiées par l'entreprise à l'apprenti(e).
- Rendre compte du pilotage des missions et de sa posture de cadre.

L'Analyse de la Situation de Travail (AST) s'articule avec les personnes ressources (Notamment les tuteurs référents (Tuteur CFA et maître d'apprentissage) et les enseignants), les visites d'entreprises pour ouvrir au maximum le champ d'observation, le groupe d'apprenti(e)s de la promotion pour que chacun découvre différentes entreprises, les programmes académiques du Master 1 et 2.

Contenu du cours :

Séance 1 : Retour d'expérience professionnelle 3

Analyse des situations rencontrées au cours de la dernière période à partir d'outil de suivi de projet (rétro planning des tâches & suivi)

Séance 2 : Méthodologie de mémoire M2 : Communication professionnelle

Techniques d'animation de réunion professionnelles et de présentation orale de résultats

Séance 3 : Projet professionnel

Quel salarié suis-je ? Travail sur la vision du métier, des rôles à jouer et des postures « cadre » à tenir

Quelles orientations professionnelles après le master 2 ?

Séance 4 : Insertion professionnelle et employabilité

La poursuite professionnelle dans l'entreprise d'accueil (être force de proposition, poser sa candidature, négocier...)

Identifier et construire son réseau, sensibilisation à l'annuaire, le réseau des anciens du Master LTA

Réseaux sociaux comme levier d'insertion professionnelle

CV / Enjeux de valorisation de son parcours

Séance 5 : Prise de fonction après l'obtention du diplôme, quels moyens et outils ?

Analyser la situation et adopter des outils de diagnostic

Trouver des solutions adaptées

Construire son plan d'actions

Bibliographie /webographie :

Référentiel métier REAC

Référentiel métier Entreprise

Ouvrages relatifs aux concepts liés à la GRH (Compétence, employabilité...)

Modalités de contrôle des connaissances :

Contrôle continu

Un travail écrit portant sur la fonction de cadre.

METHODOLOGIE DU MÉMOIRE

Volume du cours et crédits : 18h TD, 2 ECTS

Titulaire du cours : Moëz KILANI

Objectifs du cours :

Amener les étudiants à la rédaction d'un mémoire de master, dans le respect des règles scientifiques et typographiques.

Contenu du cours :

- élaboration d'une problématique / identification d'un problème à étudier
- établir un calendrier de travail
- revue de la littérature : développement et outils informatiques pour l'organisation de la bibliographie
- proposer une procédure de résolution du problème ; mise en place de la solution ; évaluation et synthèse
- les règles typographiques à respecter
- la soutenance
- utilisation des outils informatiques

Bibliographie /webographie :

Modalités de contrôle des connaissances :

Contrôle continu